



FORMATION HYGIENE ET

SALUBRITE

Module de formation théorique (unités d'enseignement de 1 à 7).

Unité 1 : Rappel des réglementations relatives au tatouage et au perçage et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage.

Unité 2 : Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau, notamment cicatrisation.

Unité 3 : Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R. 1311-4 du code de la santé publique :

- flores microbiennes ;
- précautions universelles concernant les règles d'hygiène ;
- antiseptiques et désinfectants : spectres d'action et modalités d'utilisation.

Unité 4 : Généralités sur les risques allergiques et infectieux, notamment :

- agents infectieux, notamment responsables des complications infectieuses liées aux actes de tatouage et de perçage ;
- mécanismes de l'infection ;
- facteurs de risques ;
- modes de transmission ;
- précautions et contre-indications liées à la réalisation de l'acte.

Unité 5 : Stérilisation et désinfection :

- désinfection du matériel réutilisable thermosensible ;
- stérilisation du matériel, y compris le conditionnement et la maintenance des dispositifs médicaux utilisés ;
- traçabilité des procédures et des dispositifs.

Unité 6 : Règles de protection du travailleur, et notamment les accidents infectieux par transmission sanguine et les obligations et recommandations vaccinales.

Unité 7 : Elimination des déchets.

Module de formation théorique (unités d'enseignement de 1 à 7)

Unité 1 : Rappel des réglementations relatives au tatouage et au perçage et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage.

Unité 2 : Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau, notamment cicatrisation.

Unité 3 : Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R. 1311-4 du code de la santé publique :

- flores microbiennes ;
- précautions universelles concernant les règles d'hygiène ;
- antiseptiques et désinfectants : spectres d'action et modalités d'utilisation.

Unité 4 : Généralités sur les risques allergiques et infectieux, notamment :

- agents infectieux, notamment responsables des complications infectieuses liées aux actes de tatouage et de perçage ;
- mécanismes de l'infection ;
- facteurs de risques ;
- modes de transmission ;
- précautions et contre-indications liées à la réalisation de l'acte.

Unité 5 : Stérilisation et désinfection :

- désinfection du matériel réutilisable thermosensible ;
- stérilisation du matériel, y compris le conditionnement et la maintenance des dispositifs médicaux utilisés ;
- traçabilité des procédures et des dispositifs.

Unité 6 : Règles de protection du travailleur, et notamment les accidents infectieux par transmission sanguine et les obligations et recommandations vaccinales.

Unité 7 : Elimination des déchets.



FORMATION HYGIENE ET

SALUBRITE

Objectif de la formation :

Acquérir les connaissances nécessaires en terme d'Hygiène et Salubrité afin de protéger la santé et le bien-être des travailleurs.

La formation est OBLIGATOIRE pour la pratique du Maquillage permanent, Microblading, Microshading, Tatouage et Piercing.

(« L'article R.1311-3 du code de la santé publique prévoit que la formation aux règles d'hygiène des professionnels du tatouage et de perçage est délivrée par les organismes habilités par le représentant de l'Etat dans la région. Cette habilitation relève des directions régionales des affaires sanitaires et sociales. » extrait de la circulaire N°DGS/RI3/2009/197 du 06 juillet 2009).

Public ciblé : TOUT PUBLIC désirant se former aux techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel

Formation dispensée par Madame BLANC Emmanuelle, infirmière en bloc opératoire

Programme de la formation Hygiène et Salubrité

Module de formation Théorique et Pratique

Agrée par l'ARS

La formation se déroule sur 3 jours pour un total de 21 heures.

Module 1 : Jour 1 -> 9H

- Règles d'hygiène et de salubrité
- Définitions
- Précautions et contre-indications
- Responsabilité
- Déclaration pour l'exercice de profession
- Information du client
- Consentement mutuel et devis
- Fiche de soins post

12h Pause déjeuner / 13h Reprise

- Mécanisme de cicatrisation cutanée ?
- Evolution du tatouage
- Lavage des mains
- Indications et types de procédures
- La zone de lavage des mains
- Le matériel pour le lavage
- Les solutions Hydro Alcoolique ou S.H.A
- Les gants
- Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau - Cicatrisation

18H Fin du module 1

Aesthetic Expert Group 67 Montée de Saint Menet 13011 Marseille

siret: 88772150400025 NDA : 93131842213

SALUBRITE

Module 2 : Jour 2

9H

- La peau
- La cicatrisation d'une plaie
- La cicatrices - les zones de réparation de la peau
- Les micro-organismes
- Fermer les portes d'entrées
- Infection et pouvoir pathogène des germes
- Modes de transmission
- Les accidents d'exposition au sang
- Conduite à tenir en cas d'accident

12H Pause déjeuner

13H Reprise

- Pourquoi les produits sanytol
- Les produits d'entretien d'utilisation courante
- Les désinfectants de surface
- L'entretien journalier
- Le balayage humide
- Le nettoyage journalier

18H Fin du module 2

Module 3 : Jour 3 -> 9H

- Entretien du matériel de nettoyage journalier
- Élimination des déchets D.A.S.R.I
- En pratique
- Enlèvement des D.A.S.R.I.A
- Bordereau de suivi
- Les antiseptiques
- Préparation au poste de travail
- Les encres de tatouage
- Les caractéristiques de pigments de tatouages
- Cosmetovigilance et vigilance des produits de tatouage
- Classeur de Monsieur l'inspecteur
- Autres adresses
- Loi (Légifrance)
-

12H pause déjeuner

13H Reprise

- Mise en situation par groupe de 4 à 5 personnes en salle pratique + questionnaire d'évaluation

18H Fin de la formation + délivrance de la certification sous réserve de réussite au test

Aesthetic Expert Group 67 Montée de Saint Menet 13011 Marseille

siret: 88772150400025 NDA : 93131842213



FORMATION HYGIENE ET

SALUBRITE

Nos moyens pédagogiques et les matériels techniques mis à disposition :

- Grande salle de formation
- Tables
- Chaises
- Stérilisateur
- Gants protecteurs
- Blouse
- Matériels d'annotations (Livret d'apprentissage + stylo...)
- Matériels informatiques (wifi, vidéoprojecteur)
- Tableau blanc pour schéma
- Matériels de démonstration (détergeant, désinfectant, poubelle dasri...)

Module de formation pratique (unités d'enseignement de 8 et 9) :

Unité 8 :

- Connaître les différents espaces de travail (nettoyage et désinfection).

Unité 9 :

- Savoir mettre en œuvre les procédures d'asepsie pour un geste de tatouage ou de perçage
- Connaître la procédure d'hygiène des mains
- Savoir utiliser des gants, notamment stériles
- Savoir préparer le poste de travail
- Savoir préparer le matériel, notamment stérile, et l'organiser
- Savoir préparer et utiliser un champ stérile
- Savoir réaliser les procédures de stérilisation, y compris les contrôles de stérilisation.